

En pratique

Les démarches d'inscription au conservatoire se font sur le portail de démarches en ligne dem@t.

Avant d'entamer la démarche, n'oubliez pas de scanner toutes les pièces à joindre :

- pièce d'identité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Si vous êtes Lorientais, vous pouvez demander à bénéficier d'un tarif ajusté à vos ressources. Merci de déposer vos données sociales (attestation CAF de moins de 3 mois ou avis d'imposition 2017).

Pour toute information ou précision, contacter le Conservatoire de Lorient, sur place:

7, rue Armand Guillemot

Téléphone: au 02 97 02 23 00 - [messagerie](#)

[ACCÉDER À L'INSCRIPTION EN LIGNE](#)

Si vous étiez déjà inscrit.e au conservatoire l'année passée, utiliser le formulaire de réinscription disponible sur le portail de démarches en ligne Dem@t.

Avant d'entamer la démarche, n'oubliez pas de scanner toutes les

pièces à joindre :

- pièce d'identité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Si vous êtes Lorientais, vous pouvez demander à bénéficier d'un tarif ajusté à vos ressources. Merci de déposer vos données sociales (attestation CAF de moins de 3 mois ou avis d'imposition 2017).

En cas de difficultés, contacter le conservatoire par téléphone au 02 97 02 23 00, par [messagerie](#) ou directement sur place, 7 rue Armand Guillemot.

[ACCÉDER AU FORMULAIRE DE RÉINSCRIPTION](#)

Le paiement s'effectue en deux fois, fin novembre et mi-février au conservatoire ou par courrier, dès réception de la facture.

Les tarifs sont votés en conseil municipal. Voir les tarifs en cours en cliquant sur le bouton ci-dessous

Tarifs des concerts de la saison

- Plein tarif : 10 €
- Tarif réduit* : 5 €
- Gratuit pour les moins de 14 ans.

* le tarif réduit est applicable aux étudiants, personnes en situation de handicap, personnes inscrites au Conservatoire de Lorient, personnes présentant une carte de familles nombreuses, personnes en recherche d'emploi.

Informations complémentaires

Le cursus en orgue : dans le cadre de la convention avec l'Académie de musique et d'arts sacrés de Sainte-Anne d'Auray, un cursus en orgue est proposé. Chaque structure appliquera pour toute discipline dispensée un tarif spécifique établi en intégrant **une remise de 50% sur ses tarifs habituels**.

Eveil - Initiation

- NOUVEAU ! Un atelier parents-enfants est proposé aux enfants de petite et moyenne section de maternelle, accompagnés par leurs parents. Encadré par deux enseignantes en musique et en danse, cet atelier trimestriel permet de vivre des moments de partage artistique.
- A partir de 4 ans ou entrée en moyenne section de maternelle pour l'éveil MS (durée : 45 minutes)
- A partir de 5 ans ou entrée en grande section de maternelle pour l'éveil GS (durée : 45 minutes)
- A partir de 6 ans ou entrée en cours préparatoire (CP) pour l'initiation CP (durée : 1h15)

Cours d'instrument ou de chant

Un cours hebdomadaire d'instrument est proposé de manière individuelle ou semi-collective, dont la durée dépend du niveau de l'élève.

Formation musicale

La formation musicale est obligatoire, il n'est pas nécessaire de l'indiquer dans les choix lors de la pré-inscription. A partir de 7 ans ou entrée en CE1

Durée des cours

- 1^{er} cycle : 1h15 à 1h30 par semaine
- 2^e cycle : 1h30 à 2h par semaine
- 3^e cycle :
 - en pratique amateur : 1h30 à 2h30 par semaine
 - en pratique professionnelle : 2h30 par semaine

Danse

La danse est accessible aux enfants dès l'âge de 4 ans dans le cycle d'éveil et d'initiation.

Une année d'initiation spécifique à la danse "Premiers pas", est proposée aux élèves de CE1. Elle prépare l'entrée en cycle initial de danse classique et contemporaine que l'on peut intégrer dès le CE2.

A partir de 8 ans, un cursus complet d'études chorégraphiques dédié à la danse classique et à la danse contemporaine est enseigné.

Les CHAM CHAD

Ce sont des classes à horaires aménagés, pour les élèves de la 6^e à la 3^e inscrits au collège Anita Conti, passionnés de musique ou de danse, débutants ou non-débutants. Renseignements au collège Anita Conti, rue Monistrol - Tél : 02 97 37 38 51

Tarif de location : 102 € pour une année scolaire

Une réduction de 50% est appliquée pour les quotients inférieurs à 577 €.

Pour toute location, une attestation d'assurance devra être fournie par la famille.

L'élève s'engage à restituer l'instrument dans l'état où il lui a été remis, à défaut, la remise en état de l'instrument lui sera facturée.

En cas de non restitution de l'instrument, la totalité du montant de l'instrument sera facturée à l'élève.

L'inscription au Conservatoire de Lorient vaut acceptation du règlement voté par le conseil municipal du 28 mars 2002.

L'intégralité du règlement intérieur est affiché dans le hall d'entrée du Conservatoire de Lorient ou en cliquant sur le bouton en bas de page.

Présence, assiduité, absence

Lorsqu'une absence est prévisible, bien vouloir, dans la mesure du possible, en avertir les professeurs et le secrétariat. Pour toute absence notée par le professeur dans le cahier de présence, une demande de justification est automatiquement envoyée à la famille. En effet, même si notre responsabilité n'est pas engagée, il nous paraît important de transmettre l'information aux parents.

Absence des professeurs, limite de responsabilité

Lorsqu'un enseignant est absent, un avis d'absence est affiché sur les portes vitrées de l'entrée principale de l'établissement. Les enfants mineurs demeurent sous la responsabilité des parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la présence de l'enseignant. Dans le cas de mineurs non accompagnés constatant l'absence de l'enseignant concerné, la responsabilité de la Ville de Lorient ne saurait être engagée.

Réinscription

Les élèves non réinscrits le 30 juin sont considérés comme démissionnaires.

CONSULTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'administration doit être avertie par écrit de tout arrêt (démission, congé).

Les élèves qui démissionnent avant le 1^{er} octobre de l'année scolaire ne seront redevables que des seuls droits d'inscription de 10 €.

Les élèves démissionnant entre le 1^{er} octobre et le 15 novembre seront redevables du montant du 1^{er} trimestre correspondant à leur tranche de quotient familial. Passée cette date, la totalité des frais de scolarité sera exigée, quelle que soit la durée de fréquentation des cours.

Une exception est toutefois admise pour des raisons majeures,

notamment pour les familles appelées à quitter Lorient pour des motifs professionnels. Dans ce cas, seul le trimestre sera dû.

Des inscriptions en cours d'année pourront également être admises pour des raisons majeures, notamment pour les familles arrivées à Lorient pour des motifs professionnels.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant.

Pour exercer ce droit, veuillez contacter:

la Direction de la culture - CS 30010 - 56315 Lorient cedex

Contact

Map Conservatoire
7 rue Armand Guillemot
56100 Lorient

Téléphone 02 97 02 23 00

Enveloppe conservatoire@mairie-orient.fr

Horaires d'ouverture (en période scolaire) :

Le Conservatoire vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 22h, le samedi de 9h à 17h.

Le secrétariat est ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Suivez-nous

[Facebook](#)

Téléchargez l'appli

Android

iOS

© 2018 - Site officiel du conservatoire de la ville de Lorient